

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

N° 2023-020

#### Urbanisme – Lotissement rue du Rivage – Rétrocession et reprise dans le domaine public de « Allée des Mauves » - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

#### Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Eric DODET, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21  
Présents : 17  
Votants : 21

#### Excusés :

Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON.

#### Pouvoirs :

Isabelle BRIARD ..... à Frédéric CUILLERIER  
Sylvie CLERC ..... à Christiane BRESSION  
Raymond DOUARE ..... à Eric DODET  
Sébastien GALERON ..... à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Vu le permis de lotir accordé à AINE CONSEIL IMMOBILIER - 891 RUE MARCEL BELOT - 45160 OLIVET le 14/06/1988 pour un lotissement rue du Rivage dénommé « Allée des Mauves » ;

Considérant que Mme Kréziak présidente de l'association syndicale, a sollicité la rétrocession de la voirie à la commune ;

Considérant que toutes les constructions ont été réalisées ;

Considérant que l'entretien de « l'Allée des Mauves » est réalisé par le service des espaces verts de la commune ;

Considérant que la commune est en mesure de reprendre « l'Allée des Mauves » et que cette rue sera intégrée en totalité dans le domaine public ;

**M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal,**

**D'APPROUVER** l'intégration de la voirie « Allée des Mauves » dans le domaine public de la commune ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces administratives y afférent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le **14 MARS 2023**

  
Le Maire de SAINT-AY  
  
Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **14 MARS 2023**  
Et de l'affichage le **14 MARS 2023**  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.